CORRESPONDANCE ROMAINE

E corps du Souverain-Pontife Pie X repose dans les

du

de

NE

e la le

E.

r.

tait

ean.

Avril, 1915.

grottes Vaticanes. Le pape a voulu dormir à Saint-Pierre: non seulement par dévotion spéciale envers le prince des apôtres, pour revenir à l'ancienne coutume qui voulait que les pontifes reposassent apud corpus Beati Petri, comme il est si souvent relaté dans le Liber Pontificalis, mais aussi pour un autre motif. D'après la tradition, les papes qui avaient élu leur sépulture en-dehors de la basilique Vaticane y reposaient cependant provisoirement avant que leur monument ne fût achevé. On les déposait alors provisoirement, dans un loculus ou sarcophage de marbre, placé au-dessus du choeur des chanoines, à gauche de la porte de la chapelle Grégorienne, qui est le choeur du chapitre. Pie IX y reposa avant d'aller à Saint-Laurent-hors-les-murs. On se rappelle la rage anticléricale qui, dans la nuit du 11 juillet 1881, essaya de jeter dans le Tibre le corps du vénéré pontife. Les scènes inoubliables de cette nuit, préparée par Nicotera, alors ministre de l'intérieur, ont été la honte de l'Italie officielle qui avait perpétré ce crime, lequel, heureusement, ne put pas aboutir. On sait que les 300 hommes ramassés dans les bas-fonds

Quand le monument de Léon XIII fut préparé à Saint-Jean-de-Latran, il fallut penser à y transporter le corps de ce pontife. Deux solutions se présentaient. L'une de faire le

de Rome pour cette triste besogne furent payés à raison de 20 francs par homme. L'argent fut pris sur les fonds secrets. L'explosion d'indignation, non seulement chez les peuples ca-

tholiques, mais aussi chez les nations protestantes, fut telle que

le gouvernement italien dut désavouer son oeuvre.